



DOCUMENT N° 11

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS

STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) :
PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME) :

VERARD Patrice

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

N°:
No.:

230

PILOTE :
DRIVER :

VERARD Yoann

Concerne la partie de la compétition:
Concerns the part of the competition :

X30 Senior - Manche Qualificative C-D

ÉNONCÉ / STATEMENT:

MOTIF / REASON:

Les Commissaires Sportifs ayant reçu un rapport du juge des faits, (Doc N°). Après avoir examiné ce rapport, convoqué et entendu le Pilote et le Concurrent concerné (convocation N°), ont examinés l'affaire suivante, détermine que le Pilote mentionné ci-dessus a causé une collision sur le N° 241 et celui-ci a perdu des places ou n'a pas pu poursuivre la course.

REGLEMENTATION :
Ce fait est une violation du Code de conduite de Karting 2025. Les Commissaires Sportifs imposent cette pénalité conformément à l'Art. 3.6.2.e du Code de conduite de Karting et de l'Art. 12.4 du code CIK-FIA 2025

MOTIF : Collision

pénalité: 10 secondes

Décision annoncée
Decision announced

Date / Date: 17/10/2025

Heure / Time: 15:01

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

NAVARRO Bernard (FRA)

Membres du Collège / Members of the Panel:

MAGIS Alexandre (BEL)

JARDIN Jean Marc (FRA)

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné :
I undersigned:

Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent :
Representing the Competitor :

VERARD Patrice
Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N°
Certify that I have been notified of document No.

11

des Commissaires Sportifs de la Compétition
by the Stewards of the Competition.

Date :

Heure / Time:

Signature :